



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition d'indemnisation pour l'occupation d'un jardin potager à WANGENBOURG, le long de la RD 218

Rapport n° CP/2016/422

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'indemnisation pour l'occupation par le Département d'un jardin d'un propriétaire riverain de la route départementale 218 sur le territoire de la commune de WANGENBOURG

Le Département du Bas-Rhin a été amené à procéder à la réfection d'un mur de soutènement situé le long de la RD 218, dans la traverse de l'agglomération de WANGENBOURG (rue du Général de Gaulle).

Ces travaux consistent à une réfection globale et un confortement, associés à un drainage des eaux pluviales et d'écoulement.

Sans procéder à une acquisition foncière, le chantier de l'intervention a nécessité d'accéder à l'ouvrage par le jardin potager et d'agrément du propriétaire concerné en occasionnant de nombreux troubles, des destructions de plantations et une impossibilité d'exploitation du potager. La situation a fait l'objet d'un constat d'huissier avant et après travaux.

L'indemnisation revenant à l'intéressé porterait :

- d'une part sur un montant de 497,90 € au titre des pertes de plantations, selon expertise de l'homme de l'art,
- d'autre part sur un montant de 1 576,62 € au titre de pertes de récoltes, reconstitution physique, chimique et organique, déficit sur récoltes suivantes, troubles de jouissance et dégâts de cultures, selon barème d'indemnisation de la Chambre régionale d'Agriculture.

Soit un montant total de 2 074,52 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25821	67-678-621	99 645,00 €	56 088,82 €	2 074,52 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide du versement d'une indemnisation lié à la réfection par le Département d'un mur de soutènement situé le long de la RD 218 à WANGENBOURG à un propriétaire riverain pour un montant total de 2 074,52 €.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY